



## Il ne veut pas reconnaître son enfant

Par **Zolay**, le 14/12/2017 à 12:39

Bonjour, je vous remercie d'avance pour vos réponses, je suis marocaine mariée religieusement au Maroc en attente du divorce à l'amiable de mon conjoint qui était prévu en décembre, entre temps je suis tombée enceinte malgré les précautions prises étant sous antibiotiques. Il m'a quitté lâchement et à arrêter la procédure de divorce avec son ex avec qui il est séparé depuis 4 ans, je me retrouve femme célibataire dans un pays musulmane où mon enfant sera considéré comme hors mariage et sans droit. Est-ce que j'ai la possibilité de le poursuivre en justice pour reconnaître son enfant en France et revenir vivre au Maroc dignement. Je actuellement formatrice est gagnée bien ma vie au Maroc et j'ai un visa de 6 mois. Un avocat en France acceptera-t-il de prendre en charge mon cas et est-ce que j'ai quelque chance de gagner, pour info c'est un marocain nationalité française factionnaire et en relation avec moi depuis 3 ans je pars régulièrement en France chez lui sous son toit avec ses garçons et aussi visite il vient voir régulièrement notre famille au Maroc. Merci pour votre orientation.

Par **amajuris**, le 14/12/2017 à 13:20

bonjour,  
en droit français, vous pourriez faire une action en recherche de paternité devant le tgi, l'avocat est obligatoire.

voir ce lien:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F15882>

mais même si la paternité de votre enfant est reconnue, cela ne changera pas votre situation de mère célibataire dans un pays musulman.

il existe aussi la solution de l'I.V.G.

Salutations

Par **Zolay**, le **14/12/2017** à **13:36**

Merci , pour le lien je vais de suite le consulter et oui vous avez raison cela ne changera pas mon titre de femme célibataire mais je me batterai jusqu'au bou pour les droits de mon enfant .